

Supervision

dans la thérapie cranosacrée

approuvé par le Comité de Cranio Suisse[®]
le 5 mai 2011
adapté le 7 février 2013, le 19 janvier 2018 et le 17 janvier 2019

Supervision dans la thérapie cranosacrale

Supervision

Définition

La supervision offre un soutien pour la maîtrise des tâches professionnelles, de la réflexion sur l'action professionnelle et le développement des compétences techniques et psychosociales. Des éléments qualitatifs, notamment le traitement transparent de la position, l'influence, la dépendance et le pouvoir, ainsi que la sauvegarde de l'indépendance vis-à-vis de l'environnement professionnel des clientes et des clients font partie intégrante de la supervision.

Tâche et but

La supervision a pour but d'accompagner et d'optimiser les processus d'apprentissage, de changement et de développement chez les personnes individuelles, dans les groupes et les équipes. Elle agit donc au niveau de la perception, de la réflexion et de l'action. La supervision se réfère toujours au contexte de l'organisation globale et aux particularités du domaine professionnel où les superviseuses et les superviseurs exercent leur activité. L'amélioration qualitative du travail professionnel figure parmi les buts importants de la supervision. Elle traite des aspects liés à la personne et au rôle à l'interface de la stabilité et du changement.

Mandat et contexte

Les partenaires contractuels dans la supervision sont des personnes individuelles, des groupes et des équipes ainsi que leurs mandants respectifs. Le contrat définit la durée et les buts de la consultation, les prestations de la superviseuse/du superviseur ainsi que celles des personnes supervisées.

Formes de travail

1. Supervision individuelle

Le but est d'élargir et d'approfondir la qualification personnelle, sociale et professionnelle des personnes individuelles. Formes de travail et contenus possibles:

- Thèmes de développement personnel qui ont un rapport direct ou indirect avec la pratique professionnelle.
- Clarification de la dynamique relationnelle dans le travail avec les clientes et les clients, les élèves.
- Réflexion sur les exigences posées à la personne concernée et développement des ressources personnelles et professionnelles.
- Soutien pour le traitement de situations de stress et de conflit.
- Conseil en matière de clarification du rôle et de la fonction.

2. Supervision de cas

La supervision de cas présuppose plutôt un domaine de travail spécifique et exige de la personne qui conseille une connaissance et/ou une expérience particulière du domaine en question. Cette supervision peut être effectuée avec des personnes individuelles, des groupes ou des équipes.

3. Supervision de la formation et de l'apprentissage

On trouve au cœur du conseil en matière de supervision de la formation et de l'apprentissage des situations spécifiques qui ont à voir avec le nouveau rôle professionnel ou avec la forme de conseil. Elle exige des personnes qui prodiguent un conseil une compétence technique correspondante et une indépendance. Elle peut être organisée avec des personnes individuelles ou des groupes.

Les compétences suivantes sont exigées des superviseuses et des superviseurs:

- **la compétence cognitive**, qui inclut l'utilisation de théories/concepts, mais également de la connaissance implicite acquise par l'expérience;
- **la compétence fonctionnelle** (aptitudes, savoir-faire), qui est nécessaire pour exercer une activité concrète;
- **la compétence personnelle**, qui concerne le comportement face à une situation donnée;
- **la compétence éthique**, qui englobe des valeurs personnelles/sociales déterminées.

Qu'entend-on par compétences?

On entend par compétence la capacité d'utiliser des connaissances, des aptitudes et des savoir-faire dans une situation de travail donnée.

Les compétences clés sont réparties comme suit:

1. compétence professionnelle
2. compétence méthodologique
3. compétence personnelle et sociale

Ces trois catégories se recoupent dans certains domaines.

1. Compétence professionnelle

a) Connaissances de base

Les superviseuses et les superviseurs disposent d'un savoir de base sur les relations existant dans les systèmes personnels et sociaux, y compris les interactions entre les deux dimensions systémiques. L'ensemble des connaissances sur ces systèmes peut être un savoir sélectif, c'est-à-dire en lien avec le champ professionnel. Ils/elles disposent en outre des connaissances concernant l'influence des systèmes petits, moyens et grands, sur les relations psychosociales, et en font un objet de réflexion (voir Connaissances du terrain).

b) Connaissances en matière de consultation

Les superviseuses et les superviseurs disposent d'un savoir de base sur les différents modèles, philosophies et processus en matière de conseil. Ce savoir de base s'exprime notamment dans une compétence d'intervention et d'action appropriée face à une situation spécifique (voir à ce propos le point Compétence méthodologique).

c) Expérience professionnelle

Les superviseuses et les superviseurs peuvent se prévaloir d'une expérience professionnelle de 4 ans dans le domaine de la thérapie craniostacrale.

d) Connaissances du terrain

Les connaissances du terrain sont définies comme étant des connaissances et des aptitudes spécifiques concernant les domaines de travail et/ou les groupes cibles pour lesquelles les superviseuses et les superviseurs proposent une offre. Les superviseuses et les superviseurs possèdent des connaissances approfondies du terrain dans au moins un de leur domaine de conseil.

Le fait de connaître l'importance des connaissances spécifiques du terrain les aide également à prendre conscience de leurs lacunes et, le cas échéant, de faire la part des choses.

e) Questions de principe

Les superviseuses et les superviseurs sont conscients que chaque consultation implique un rapport de dépendance entre la superviseuse/le superviseur et la cliente ou le client. Les superviseuses et les superviseurs sont particulièrement respectueux de l'intégrité personnelle des clientes et des clients, et évitent toute forme de débordement. Le rapport entre les sexes, tout comme d'ailleurs l'appartenance à telle ou telle classe sociale ou à telle ou telle culture, ainsi que les questions générationnelles, font partie des caractéristiques structurelles importantes de notre société. Les superviseuses et les superviseurs sont capables de prendre en considération ces dimensions dans le cadre de leur consultation et de promouvoir la communication ouverte requise dans le champ de travail.

2. Compétence méthodologique

Nous entendons par compétence méthodologique la compétence d'action et d'intervention en lien avec la profession.

a) Par rapport au système clients

Les superviseuses et les superviseurs peuvent appréhender des situations complexes, les classer, les analyser et intervenir de manière adéquate. Y est également liée la capacité d'agir de manière flexible face à des domaines d'action et de rôle qui changent rapidement (voir 3c Action du rôle propre).

b) Par rapport aux bases professionnelles

Les superviseuses et les superviseurs disposent d'une vaste connaissance de l'activité de conseil, d'un important répertoire de méthodes et d'instruments pour le développement de la qualité.

c) Par rapport au développement personnel

Les superviseuses et les superviseurs sont en mesure de changer leur façon de penser. Ils sont capables de réfléchir à des phénomènes et des développements, et de prendre une position personnelle.

3. Compétence personnelle et sociale

La compétence sociale est une caractéristique complexe de la personnalité, qui repose sur la capacité de se comporter selon les exigences requises et efficacement dans des situations sociales spécifiques. Un comportement socialement compétent repose sur les mécanismes psychiques de l'autorégulation. Les superviseuses et les superviseurs possèdent les capacités suivantes en lien avec leur personnalité:

a) Perception de soi, auto-réflexion et expression de soi

Les superviseuses et les superviseurs connaissent l'importance particulière que revêtent les connaissances techniques et les aptitudes sociales pour une activité professionnelle exercée avec compétence. Ils/elles ont travaillé leur personnalité dans les domaines intellectuel, social et émotionnel. Ils/elles peuvent appréhender leur propre état et comportement, et mener des réflexions à leur sujet, ainsi qu'accepter des feedbacks critiques et développer une authenticité adaptée à la situation. Ils/elles vérifient en permanence leur activité professionnelle en fonction de critères techniques, éthiques et théoriques.

b) Capacité de communication et de relation

Les superviseuses et les superviseurs sont capables de gérer des conflits ainsi que, de par leur personnalité, de faire preuve de flexibilité quant à la proximité et à la distance à privilégier. Ceci leur permet d'adapter leur communication aux données et aux besoins des divers groupes cibles de leur champ professionnel et de structurer efficacement les relations de travail.

c) Conscience du rôle/action du rôle propre

La prise en charge de rôles professionnels par des superviseuses et des superviseurs doit faire l'objet d'une attention particulière. Les superviseuses et les superviseurs peuvent distinguer entre la personne et le rôle, et sont par là en mesure de faire la différence entre différentes manifestations du rôle, et donc à agir de manière adaptée à la situation.

Exigences posées aux superviseuses et aux superviseurs

A. Supervision pour étudiant-es

- Membre de Cranio Suisse® ou formation selon le standard Cranio Suisse®
- Praticien ou praticienne en thérapie cranosacrée depuis au moins 4 ans
- Expérience personnelle dans le domaine de la supervision (supervision individuelle ou de groupe): au moins 25 heures, dont au moins 5 heures de supervision individuelle
- Cours de base sur la supervision, au moins 48 heures, dont 24 heures de formation continue qui peuvent être suivies dans le domaine de la conduite d'entretien, de la communication, de la formation des adultes ou équivalents

B. Supervision pour praticien-nes

- Membre de Cranio Suisse®
- Praticien ou praticienne en thérapie cranosacrée depuis au moins 4 ans
- Expérience personnelle dans le domaine de la supervision (supervision individuelle ou de groupe): au moins 25 heures, dont au moins 5 heures de supervision individuelle
- Cours de supervision, au moins 66 heures, dont 24 heures de formation continue qui peuvent être suivies dans le domaine de la conduite d'entretien, de la communication, de la formation des adultes ou équivalents

C. Supervision selon l'association BSO

- Membre de Cranio Suisse®
- Praticien ou praticienne en thérapie cranosacrée depuis au moins 4 ans
- Exigences de l'association BSO, www.bso.ch